

NOUVELLES POLITIQUES

NATIONALES ET ETRANGERES.

TROISIEME ANNEE REPUBLICAINE.

SEXTIDI 26 Fructidor.

(Ere vulgaire)

Samedi 12 Septembre 1795.

Combat entre les Français et les Autrichiens près de Mayence. — Présens faits par le roi de Prusse à M. Barthelemy, ambassadeur de France en Suisse. — Formation de deux camps français près d'Anvers et de Saint-Trond. — Manœuvre des agitateurs pour semer le trouble à Paris. — Etablissement d'un camp près du Pont-Saint-Espirit. — Troubles arrivés à Toulouse, où plusieurs citoyens ont été blessés. — Détails donnés par le général Jourdan sur le passage du Rhin. — Acceptation de la constitution par diverses assemblées primaires. — Rapport à ce sujet. — Pétition.

AVIS AUX SOUSCRITEURS DE LA BELGIQUE, DE LA SUISSE, DE L'ITALIE ET DE GENEVE.

On ne reçoit plus à Paris d'abonnemens aux Nouvelles Politiques pour ces différens pays. Il faut s'adresser désormais ; Pour la Belgique, à Bruxelles, chez le citoyen Horguies, au bureau des postes ;

Pour la Suisse & l'Italie, à Basle, à l'expédition des Gazettes, au bureau des postes ;

Pour Geneve, et les cantons de Suisse adjacens, à Geneve, au citoyen Molles, directeur des postes.

On a préféré de placer les bureaux d'abonnemens dans ces trois villes, comme étant les mieux situées pour ne point faire éprouver de retard dans la distribution.

Il ne sera fait aucune expédition pour la Belgique, la Suisse, l'Italie et Geneve, si l'abonnement n'est souscrit à un des trois bureaux ci-dessus désignés.

A L L E M A G N E.

De Mayence, le 30 août.

Les hostilités ont recommencé aujourd'hui, après trois ou quatre mois de parfaite tranquillité. Les Français, au nombre de 500 hommes d'infanterie & 200 de cavalerie, ont attaqué à deux heures du matin nos avant-postes près de Weissenau, & les ont repoussés à travers le village ; mais ils ont été arrêtés par les excellens ouvrages pratiqués sur ce point, & par le feu bien dirigé des chaloupes canonnières. Après un feu très-vif de mousqueterie, les Français ont été obligés à la retraite ; le bataillon de Pellegrini & le contingent de Cologne se sont distingués à cette occasion : nous n'avons que deux tués & cinq blessés.

Quatre régimens d'infanterie hanovrienne, qui étoient en cantonnement, se sont mis en marche le 20 août, & sont arrivés le 21 à Menslage, à une lieue de Quackenbruck, dans le pays d'Osnabruck, où ils ont établi un camp : le lendemain, la cavalerie hanovrienne s'y est aussi transportée. Les Hessois & les Brunswickois vont camper à Weissenfeld près de Voerden. On dit que le reste de l'armée hanovrienne va s'établir dans Poldenbourg, où sera transféré le quartier général.

De Francfort, le 1^{er} septembre.

M. Barthelemy, envoyé de France, à Bâle, a reçu de sa majesté le roi de Prusse un superbe service en porcelaine pour quarante personnes avec 150 assiettes. M. Bacher & les autres secrétaires ont reçu des tabatieres d'or, enrichies de diamans.

Il y a eu avant hier une petite affaire aux avant-postes devant Mayence. Les Français avoient projeté d'enlever un poste de Serviens ou *Manteaux-Rouges*. Ils s'étoient avancés à cet effet au moment où la troupe marchoit pour relever. L'engagement a été vif entre ces petites troupes ; mais le résultat est, que le piquet a été enlevé, sans cependant que par-là les Autrichiens aient perdu un pouce de terrain. Selon les avis, un major de l'état-général, un officier Servien & deux hommes ont été blessés. Les Français se sont retirés, en laissant un officier & huit hommes morts sur le champ de bataille.

Les avis du Rhin, sont, que les Français redoublent d'efforts pour passer le Rhin dans les environs de Dusseldorf.

(Extrait des gazettes allemandes.)

B E L G I Q U E.

De Bruxelles, le 21 fructidor (7 septembre, v. st.)

Les lettres des bords du Rhin marquent que, sur les deux rives de ce fleuve, tout y est plus que jamais en état de guerre. A Cologne, l'ordre a été donné, aux portes de la ville du côté du Rhin, de ne laisser sortir personne, & les bourgeois n'osent même plus se montrer sur le quai, parce que l'on craint le feu des Autrichiens postés à Mulheim.

Entre Bonn, Andernach & Coblenz, l'ennemi a attaqué les Français par un feu terrible d'artillerie & de mousqueterie, qui duroit encore au départ des dernières lettres, lesquelles vont jusqu'au 3 septembre. Les troupes ont été rangées en bataille des deux côtés, pendant deux jours de suite. L'artillerie a causé beaucoup de dommages

tant sur la rive droite que sur la rive gauche, dont plusieurs villages & un grand nombre d'habitations ont beaucoup souffert.

Tandis que cela se passoit sur une partie du Rhin, plus haut, en remontant ce fleuve, les mêmes hostilités avoient lieu, & les républicains bombardoient vivement la ville de Neuwied.

Enfin, la désolation est portée à son comble parmi les malheureux habitans riverains, qui non-seulement manquent pour la plupart de pain, mais encore dont la propriété & la vie sont menacées à chaque instant par le canon.

Le camp républicain qui doit avoir lieu sous Anvers, commence déjà à se former; celui qui doit être placé près de Saint-Trond ne tardera pas probablement non plus à être rassemblée. Voici les motifs que l'on donne à ces préparatifs militaires.

Les Provinces-Unies sont menacées d'une attaque du côté des frontières de la Westphalie, par les corps de troupes que les princes d'Orange rassemblent dans le pays de Hanovre & celui d'Onabruck. Dans ce cas, ces deux camps français entreroient en Hollande par deux différens côtés, pour soutenir leurs alliés les Bataves. Malgré les ordres apparens du roi de Prusse pour défendre les rassemblemens d'émigrés hollandais sur ses frontières, l'on ne révoque plus en doute qu'il n'accorde à la famille stathoudérienne des sommes considérables pour ses projets, & protection secrète pour la formation du corps d'armée rassemblée par les princes d'Orange.

Ces raisons ont engagé les états-généraux à retarder encore le licenciement des cinq régimens suisses qui sont à sa solde, dans la crainte que la plupart des individus qui les composent n'aillent se réunir au corps des princes d'Orange.

La nouvelle constitution républicaine a été acceptée à l'unanimité par toutes les administrations civiles & militaires que les Français ont ici, de même que par la division de l'armée du Nord qui se trouve en garnison dans cette ville.

Le représentant du peuple Giroust est de retour de son voyage à Paris. L'on suppose que son collègue Savary ne tardera pas non plus à se rendre à son nouveau poste, afin de prendre les arrangemens nécessaires pour exécuter sans secourte les innovations méditées depuis long-tems.

FRANCE

De Paris, le 25 fructidor.

Au moment où toute la république va accepter une constitution, qui, en établissant enfin, malgré ses imperfections, un gouvernement régulier, doit contraindre tant de passions, rendre au néant tant de petits insolens, & reprimer au moins les factions qu'on ne peut encore exterminer, il est impossible que toutes les passions, tous les intérêts que favorise le trouble & l'anarchie, ne s'agissent pas pour retarder le règne de la liberté par les loix. Il n'y a aucun moyen, quelque vil ou atroce qu'il soit, qui répugne aux lâcheux & aux intrigans pour parvenir à leur but; il n'y a point de piège qu'on ne tende aux citoyens de Paris. Comme la crainte du trouble est un moyen de faire naître le trouble, on suppose des complots dont il n'existe pas la moindre trace; on représente les assemblées primaires comme subjuguées par des intrigans, lorsqu'elles portent dans leurs délibérations une

liberté, un calme, une union, une dignité même qu'il seroit à désirer de voir régner dans toutes les assemblées délibérantes. Mais il y a un autre piège dont les bons citoyens doivent se garantir. Il se répand depuis quelques jours dans les lieux publics, le soir sur-tout, des émissaires de factions, dont quelques-uns osent se déguiser sous un uniforme militaire, & qui provoquent les passans par des interpellations insolentes & des injures gratuites, dans le dessein sans doute de les engager dans des querelles particulières, où d'autres individus pourroient se mêler & qui pourroient par-là troubler l'ordre public de manière à faire intervenir la force armée contre des portions du peuple, & jeter les semences de la guerre civile. Les citoyens, les jeunes gens sur-tout donneront une preuve de vrai courage comme de sagesse, en dédaignant ces insidieuses provocations, & en évitant tout ce qui pourroit occasionner quelques rixes ou quelques divisions entre aucune classe de citoyens.

L'assemblée de la section des Quinze-Vingts (faubourg Antoine) a déclaré à la convention qu'elle avoit acceptée la constitution & les décrets du 5 & du 13 fructidor. « Peut-être, a-t-elle ajouté, que pour donner à ses électeurs toute latitude de la liberté du choix, elle eût pu rejeter ce décret, mais elle a cru devoir plutôt consacrer le bien qui vous reste à faire & qui doit résulter de la constitution que vous venez de nous donner. »

Le président lui a répondu :

« Vous venez d'émettre votre vœu avec le calme qui convient à des hommes libres : puisse votre exemple être suivi; puisse la tranquillité, si précieuse à tous, n'être jamais troublée! c'est votre désir, c'est le nôtre. En déliant sur vos droits politiques, vous avez accepté le pacte social qui vous étoit offert; vous avez également accepté les décrets des 5 & 13 fructidor. Si vous eussiez émis une autre opinion, nuls reproches ne vous en seroient faits dans cette assemblée; on sait y respecter la liberté des suffrages, premier tribut d'un peuple qui a reconquis ses droits.

» Mais vous avez éloigné de vous toutes les intrigues qui pouvoient déchiner le corps social & toutes les influences étrangères: vous n'avez été que l'assemblée primaire des Quinze-Vingts; & c'est sous ce rapport que votre conduite est digne d'éloges, car elle vous appartient toute entière.

» Vous venez de prouver que ceux qui contribueroient si fort-mot à l'établissement de la liberté veulent la maintenir par une latitude calme & tranquille; vous venez de prouver votre respect pour l'harmonie sociale; & jamais vous ne pûtes desavouer plus formellement ces hommes bien différens de vous, qui, au premier jour le prairial, tenterent de rétablir l'anarchie.

» Le prix de votre conduite est dans le doux sentiment d'avoir bien fait, & lorsque vous verrez quelques-uns de vos concitoyens, dites leurs, mais sans vous constituer en autorité rivale, ou même destructive d'un gouvernement, qui ne peut cesser que par la volonté du peuple entier, dites individuellement & en frères que le bonheur ne subsiste pas sans le calme, & que la souveraineté ne peut être confondue avec quelque volonté particulière, sans faire revivre le règne hydeux de l'anarchie, utile seulement aux agitateurs, funeste à tous bons citoyens. Non, le génie de la France fait entendre sa voix; il commande à tous les Français de s'unir, il se obéit.»

On mande du Pont-Saint-Esprit, qu'il y a depuis quinze jours plusieurs milliers de bœufs qui y paissent ; on les avoit cru destinés pour l'armée d'Italie, mais on ajoute qu'il y arrive des troupes qui vont camper, que ce camp sera au moins de 15 mille hommes, & placé dans le même endroit où le général Cantaut avoit placé le sien lorsqu'il vint combattre les fédéralistes : on dit encore que les terroristes du pays se réjouissent de la formation de ce camp. En effet, pourquoi?... pourquoi?...

Le général Damuy, neveu du feu maréchal de France de ce nom, qui a constamment servi pendant la révolution & au siège de Lyon, qui devoit commander l'expédition des isles sous le Vent, de retour de Brest où il a passé quatre mois avec Bourdon, de l'Oise, & laissé son état-major, est nommé provisoirement commandant en chef de ce camp.

On écrit de Toulouse, que les intrigans ont tenté comme à Nantes, de diviser les citoyens & les soldats. Ils avoient tellement envenimé les esprits, que des citoyens de la garde nationale qui occupoient le poste de la maison commune, en sont venus aux mains avec les canonniers. Il y a eu du sang répandu ; le calme n'a été rétabli qu'avec beaucoup de peine.

Aux auteurs des Nouvelles Politiques.

Je vous envoie, Messieurs, le vote des deux assemblées primaires de Montfort-l'Amaury, qu'au tems de Robespierre on appelloit *Montfort-le-Brutus*. Je crois qu'il est à désirer que le vœu de toutes les assemblées primaires de la république soit consigné dans tous les papiers publics, & acquiesce, par ce moyen, une publicité qui ne laisse aucun moyen de méconnoître ou d'éluder la volonté nationale.

L'assemblée de Montfort, *intra muros*, a consenti à l'acceptation de la constitution.

Usant de la plénitude de son droit de souveraineté, elle a arrêté à l'unanimité que les électeurs qu'elle alloit nommer demeureroient investis du pouvoir illimité de choisir la totalité des membres de la prochaine législature, partout où ils les trouveront dignes de la confiance du peuple.

L'assemblée *extra muros* a pareillement consenti à l'acceptation de la constitution.

Elle a investi ses électeurs des mêmes pouvoirs que l'assemblée *intra muros*.

Elle a arrêté d'instruire ses électeurs qu'elle désapprouvoit trois choses.

1°. La loi de la convention qui règle que les députés de la prochaine législature recevront leur traitement en bled.

2°. Que la constitution ne fixe aucune peine contre les députés qui abuseroient de leur pouvoir, ni aucun mode pour les juger.

3°. Que la convention n'ait pas fixé le jour précis où les électeurs s'assembleront.

Sai l'honneur d'être, &c.

Un de vos abonnés.

Aux mêmes Rédacteurs.

Le succès des terroristes, dans quelques assemblées primaires, où la liberté des suffrages a été comprimée, a accru leur audace au point de ne plus dissimuler leurs vues criminelles. C'est le retour de la constitution meur-

trière de 93 qu'ils ont dans le cœur ; c'est pour la faire revivre qu'ils se donnent tant de soin & crient si fort contre le royalisme qui n'ose se montrer dans aucune assemblée primaire ; c'est afin de la voir proclamer un jour, qu'ils veulent à quelque prix que ce soit conserver au sein du corps législatif les auteurs ou les partisans de ce code d'anarchie. Dans les communes rurales, ils égarent le peuple en lui disant que par la nouvelle constitution les places seront pour les riches ; & ces hommes de sang qui affectent tant d'amour pour la convention, n'en veulent conserver une partie que pour se venger de l'autre & de la France entière. N'a-t-on pas reconnu dans une assemblée primaire de canton, que ceux qui arguementaient contre l'acte constitutionnel, déclamoient en faveur du projet des deux tiers ? N'a-t-on pas remarqué que les mêmes mains qui avoient écrit *non* pour la constitution, ont mis *oui* pour le décret du 5 fructidor ?

Membres intègres & fidèles de la représentation nationale, c'est contre vous que le terrorisme conspire aujourd'hui. C'est vous qui êtes les vrais royalistes qu'il veut proscrire. Mais la majorité du peuple français est trop éclairée, sa haine est trop prononcée contre le crime, pour en souffrir jamais le retour ; & quels qu'aient été les motifs des rapporteurs des procès-verbaux pour ne faire connoître que les communes qui ont voté pour les deux tiers, il est certain que le nombre de celles qui ont voté *contre* est incomparablement plus grand.

PEUCHET.

ÉLÉMENTS D'HISTOIRE NATURELLE à l'usage de la jeunesse. Par A. L. Millin, 1 vol. in-8°, 25 liv. broché et 33 liv. franc de port, chez Agasse, rue des Poitevins, n°. 8.

L'auteur de ces *Éléments* est déjà connu par différens ouvrages qui annoncent un esprit aussi actif qu'étendu & une grande variété de connoissances. Celui-ci nous paroît aussi intéressant qu'utile pour tous ceux qui veulent étudier l'histoire naturelle, soit par la simplicité de la méthode, la précision des définitions, & les choix des détails curieux & instructifs dont il a su embellir un fonds très-aride par lui-même.

Ce qui répand un nouvel intérêt sur cet ouvrage, c'est qu'il est le fruit d'une longue captivité qu'a subie l'auteur, avec tant d'hommes honnêtes & éclairés. Il rend un juste hommage, dans sa préface, à la mémoire de plusieurs hommes très-distingués par leurs talens, leurs lumières ou leurs vertus, renfermés dans la même prison que lui & dont une exécration tyrannique a privé la France : de Boucher, auteur du *Poème des Mois* & traducteur de Smith ; d'André Chénier, dont l'âme avoit tant d'énergie, dont le goût étoit si sûr, dont l'érudition étoit si brillante et si vaste ; de deux frères dont la déplorable fin inspirera d'éternels regrets à tous ceux qui les ont connus, ces deux jeunes *Trudares*, unis d'une amitié si tendre, que fortifioient le goût de tous les arts & le sentiment de toutes les vertus, sont deux amis intimes d'André Chénier, dont le courage & les talens rendent la perte irréparable. C'est avec un sentiment de douleur profond, que l'homme de lettres qui esquisse cette courte notice, s'unit à A. L. Millin, pour honorer la mémoire de nos trois illustres victimes de la révolution, à laquelle ils avoient fait de si généreux sacrifices.

CONVENTION NATIONALE.

Séance du 25 fructidor.

Merlin, de Douai, a lu une lettre du général Jourdan, qui contient des détails sur le passage du Rhin, ainsi que la capitulation de la ville de Dusseldorf.

Ce général mande que cette journée auroit été plus brillante, si nos moyens de passage nous eussent permis de transporter à l'autre rive de la cavalerie & de l'artillerie.

La garnison de Dusseldorf ne pourra servir d'une année

contre la France : les émigrés ne sont pas compris dans cet article ; ils ont dû être livrés.

La section de l'Unité se présente par députation à la barre ; elle expose que les citoyens de son assemblée primaire , pénétrés de leurs droits , en ont usé avec la liberté qui convient à de vrais républicains ; ils ont rejeté le décret du 5 , quant à la réélection des deux tiers de l'assemblée , pour la formation de l'assemblée législative.

Ils sont persuadés que le peuple ne doit être ici gêné ni contraint dans les témoignages qu'il donne de sa confiance , dans le choix qu'il fait de ses mandataires , & qu'il ne manquera pas de réélire ceux des membres de la convention qui sont restés purs au milieu du débordement de tous les crimes , de l'oubli de tous les principes.

Cette députation a fait connoître ensuite le résultat du vote de la section de l'Unité.

Sur 2416 votans , 2392 ont accepté la constitution ; 18 l'ont rejetée ; 6 ont demandé un roi.

Les scrutins ont été brûlés.

Le Président a répondu qu'il étoit bien naturel que Paris n'ait pas oublié les crimes dont il a été témoin ; mais c'est au peuple tout entier à juger la convention & les événemens de la révolution.

Le citoyen Ruelle , secrétaire d'ambassade à Bruxelles , avoit formé une demande d'argent ; il en a été debouté sur un rapport du commissaire des affaires étrangères : le citoyen Ruelle a eu connoissance de ce rapport , & a assigné le commissaire devant le juge de paix de la section de l'Ouest , qui s'est déclaré compétent , malgré un arrêté du comité de salut public , qui déclare que les commissaires de la république ne doivent compte qu'à ce comité des rapports qu'ils lui font.

L'assemblée a converti cet arrêté en décret.

On a fait connoître à l'assemblée l'acceptation de plusieurs communes , tant de la constitution que du décret du 5 ; du nombre de ces communes , est Dijon.

Une lettre du représentant , qui est au Havre , annonce que la marine & la garnison qui se trouvent dans cette commune ont accepté la constitution avec enthousiasme.

La section du Temple se plaint des calomnies répandues contre les assemblées primaires de Paris ; voudroit-on faire croire que c'est la minorité des citoyens qui ont accepté la constitution , après avoir écarté la majorité ; la députation dépose une adresse aux départemens & aux armées , faite par cette section , pour les détromper.

Thibaudeau dit que la convention a donné la preuve du plus grand respect pour la liberté des opinions des citoyens réunis dans les assemblées primaires : ce respect exigeoit qu'elle fermât les yeux sur quelques écarts ; mais peut-être eût-elle dû se servir de la toute puissance du peuple dont elle est revêtue , pour empêcher qu'on n'usurpe sa souveraineté & réprimer certains actes extérieurs des assemblées primaires : au reste , ajoute-t-il , je voudrois qu'il n'eût jamais été question de ces assemblées dans cette enceinte ; que vos comités veillent , qu'ils observent tout & soient dans leur sagesse le moment où il sera convenable de vous en rendre compte.

Legendre assure qu'il n'a jamais eu de désir plus cher que de voir l'union régner parmi tous les Français.

Thibaudeau. — Je n'ai pas parlé de la liberté des opinions qui doit régner ici ; on en serions-nous si l'on pouvoit méconnoître un principe aussi sacré. Je demande l'ordre du jour pur & simple.

Des citoyens qui se disent des patriotes persécutés de Nantes , se présentent à la barre ; ils y portent les mêmes plaintes dont on la fait retentir tous les jours , & dénoncent une opinion qui a été prononcée dans une assemblée primaire.

On demande le renvoi au comité de sûreté générale.

Vous ne pouvez pas , s'écrie Garrau-Coulon , renvoyer au comité de sûreté générale ce qui est dit dans une assemblée primaire.

L'assemblée passe à l'ordre du jour.

Le citoyen Ruelle se présente à la barre pour y lire la plainte qu'il a portée devant le juge de paix de la section de l'Ouest , contre le citoyen commissaire des relations extérieures.

Des débats s'élevèrent pour savoir s'il sera entendu. On révoque les principes & l'assemblée l'écoute : il lit sa plainte ; Treilhard demande la question préalable ; il représente que déjà deux ou trois fois la demande du pétitionnaire a été rejetée sur des décisions motivées.

L'assemblée décrète qu'il n'y a pas lieu à délibérer.

Au nom du comité des procès-verbaux , un membre expose que ce comité s'occupe sans relâche du travail qui lui est confié ; mais le nombre immense des procès-verbaux qui arrivent ne lui permet pas de présenter aussi vite qu'il le voudroit , un compte qui sera satisfaisant.

Déjà l'on a cherché à élever des nuages sur la fidélité du comité des décrets ; il dira la vérité ; il est aussi incapable de la taire que les royalistes de la dire.

Le rapporteur rend ensuite le compte du dépoillement fait par ce comité des procès-verbaux qui lui sont parvenus ; nous ferons connoître ce compte très-long & rendu département par département.

Il en résulte que les décrets du 5 & du 13 ont été acceptés par une grande majorité , & la constitution par une bien plus grande majorité encore.

Bourse du 25 fructidor.

Inscriptions	30-23.
Amsterdam	1½ à 1½.
Hambourg	7500 à 7500.
Bâle	2½ à 7.
Livourne	5300.
Gènes	3600.
Louis	1160.

Les Souscripteurs et les Agens des Postes , dont les Abonnemens expiront à la fin de Fructidor , sont invités à les renouveler incessamment , s'ils ne veulent point éprouver d'interruption. Le prix est actuellement de 100 livres pour six mois , et 50 livres pour trois mois. Les Abonnés qui n'envoient point ce nouveau prix , recevront seulement la Feuille au prorata de la somme qu'ils auront adressée. Le Bureau d'Abonnement est toujours rue des Moulins , n° 500.